



Nontron, le 30 Mars 2020

Mairie de Nontron  
Direction des Services  
Affaire suivie par  
Frédéric CHEVALIER  
Tél : 05.53.60.84.08  
e-mail : [fcchevalier@nontron.fr](mailto:fcchevalier@nontron.fr)

## **Demande de dérogation à l'interdiction de la tenue des marchés Note technique complémentaire à la demande de dérogation**

Horaires du marché : 7 h 30 à 12 h 30 le samedi

Lieu modifié du marché : Avenue Pasteur et Parking de l'ex-magasin SPAR (voir plan) à partir du samedi 4 avril 2020

Présence commerçante : 12 exposants dont 8 producteurs participants le 4 avril 2020

Signalétique extérieure au marché (changement de site) :

- fléchage depuis place Mérilhon, place Alfred Agard, boulevard Anatole France
- marquage des entrées (intersection rue de Verdun avenue Pasteur) et sortie (vers parkings Pasteur et Anatole France) avec interdiction des sens inverses

Signalétique interne au marché et information du public :

- barrières d'enceinte du marché
- fléchage du sens unique de circulation matérialisé par des barrières (pas de croisement des personnes, sens de déambulation imposé)
- panneaux d'entrée et sortie
- affichage des consignes sanitaires et gestes barrières
- diffusion régulière de messages audio par la sonorisation de la ville (haut-parleurs installés sur l'aire du marché)

Autres dispositions techniques :

- gel hydro-alcoolique aux entrées et sorties
- poubelles aux entrées et sortie
- barrières et marquage
- séparation entre chaque étal d'au moins 3 mètres linéaires
- mise à disposition de points d'eau publics (sanitaires parking Anatole France jouxtant le site du marché et sanitaires de la halle de la mairie à 50 mètres)

Moyens en personnel :

- vigiles aux entrées et sortie (ASVP + agent municipal) pour gérer les flux de clientèle et veiller aux gestes barrières
- surveillance des flux et des gestes barrières sur l'aire du marché par l'agent placier (Madame Nathalie OCHODNICKY)
- deux agents techniques pour le nettoyage du marché

Consignes et recommandations aux commerçants - sachant que la plupart des commerçants ont déjà commencé à observer ces règles lors du marché du 21 mars 2020 :

- rappel des gestes barrières et mise en place de matériel de séparation client/étal
- protection des personnels commerçants (port de gants, masques, lavage régulier des mains, règles de remise « protégée » de la monnaie,...)
- protection des denrées exposées
- recommandation d'installer à chaque étal un distributeur de gel hydro-alcoolique

*Au cœur du Périgord vert*

Mairie – Place Alfred Agard – B.P. 103 – 24300 NONTRON – tel. 05.53.60.84.00 fax. 05.53.56.19.55